

Pour vous assurer de recevoir tous les emails envoyés par le service « Newsletter » du Site Internet Commune de Bournezeau (bournezeau.fr), nous vous invitons à ajouter l'adresse email reply@newsletter.neopse.com dans vos expéditeurs approuvés.



INFORMATIONS MUNICIPALES

Travaux place de la Mairie

Les travaux de désimperméabilisation et de renaturation de la place de la mairie **vont débuter ce mardi 26 mai 2026**. L'accès y sera interdit 🚫. Des places de parking seront à disposition : allée de l'Europe, près de la stèle, au vieux Château, salle du Mitan et place des Papillons. La signalétique pour indiquer ces lieux va être installée. Pour plus de précisions sur ces travaux, un plan est disponible ici sur le site de la Commune [en cliquant ici](#). Vous pouvez contacter R Access, médiateur des travaux, représenté par Jean-Luc Thibaudeau au 06.66.26.56.31 ou contact.r.access@gmail.com

Espace Naturel Sensible (ENS) : travaux de gestion des sentiers

Dans le cadre de la gestion de l'espace naturel sensible (ENS) du Grand Bateau, le département de la Vendée gère les sentiers en collaboration avec la commune. Avec l'arrivée de nouvelles pratiques sportives, des sentiers sauvages se créent sans autorisation générant ainsi des problématiques d'érosion de sol, de dégradation d'habitats naturels et de dérangement pour la faune sauvage.

Afin de garantir la sécurité des promeneurs tout en limitant la coupe d'arbres le département souhaite maintenir une zone de quiétude pour la faune sauvage en fermant ce sentier.

👁️ Informations complémentaires dans les actualités du site : <https://bournezeau.fr/fr/nw/997895/2843271/travaux-de-gestion-des-sentiers>

Portes ouvertes de la restauration scolaire 🍴

Venez visiter la cuisine centrale et les salles de la restauration scolaire, le jeudi 4 juin, de 17h30 à 19h00. Rendez-vous, allée de l'Europe (parking des cars scolaires).

👉 Venez nombreux !

Ce moment permettra aux parents de découvrir la cuisine où sont préparés les repas des deux restaurants scolaires ; de faire la connaissance du cuisinier et des agents communaux ; de pouvoir s'informer de la provenance et de la qualité des produits

présents dans les menus. Cette porte ouverte offre l'occasion de rappeler que la cuisine est effectuée sur place, à la Courte Échelle, ce dont les parents n'ont souvent pas connaissance, et qu'une liaison chaude s'effectue pour le restaurant scolaire de Saint André.

Portes ouvertes de l'école publique

L'école publique ouvre ses portes à toutes les personnes qui le souhaitent le **jeudi 4 juin de 17h30 à 19h00**.

La gendarmerie nationale vous ouvre ses portes

La caserne de La Roche-sur-Yon, située au 31 boulevard du Maréchal Leclerc, ouvre ses portes le **30 mai prochain de 10h à 17h**.

Cette journée sera l'occasion pour le public de découvrir les unités et métiers de la gendarmerie à travers des animations et des démonstrations, mais aussi d'échanger avec les militaires.

INFORMATIONS ASSOCIATIVES

Les Marsupil'Amis : 🇬🇧 35 ANS DU FOYER

L'association des Marsupil'Amis vous informe qu'elle organise une journée spéciale à l'occasion des 35 ans du foyer, le **samedi 30 mai, à la salle du Mitan**.

Au programme :

🕒 14h : Animations (réservées aux adhérents et anciens adhérents)

👤 18h : Vin d'honneur

📷 19h : Photo de groupe

🎵 19h30 : Début de la soirée « Le Marsup' détaillée » (ouverte à tous !)

Repas animé suivi d'une soirée dansante 🍷 🕺

⚠️ Les repas sont désormais COMPLETS ! ⚠️

Mais pas de panique : il est toujours possible de les rejoindre pour la soirée dansante !

POUR RAPPEL

Lutte contre le frelon asiatique

Face à la prolifération du frelon asiatique, vous êtes encouragé à l'utilisation de pièges sélectifs, plus respectueux de la biodiversité. Contrairement aux insecticides ou aux pièges classiques, souvent responsables de la capture d'insectes non-ciblés (abeilles, papillons, mouches, frelons européens,...), ces dispositifs sont conçus avec des grilles calibrées permettant de cibler principalement le frelon asiatique, qui ne peut pas s'en échapper.

Les pièges peuvent s'installer dans les jardins, de préférence suspendus à un arbre fruitier et à l'écart des zones de passage. La période idéale de piégeage s'étend de février à mai, dès que les températures dépassent 12°C, afin de capturer les reines fondatrices avant la construction des nids.

L'appât recommandé se compose d'un tiers de sirop de fruits rouges, d'un tiers de vin blanc (qui repousse les abeilles) et d'un tiers de bière.

Il est conseillé de renouveler l'appât toutes les semaines ou lorsque le piège est plein, en vérifiant que les insectes sont morts avant toute manipulation. Réutilisable, le piège doit être vidé et rangé à la fin du mois de mai.

En adoptant ces bonnes pratiques, les habitants de Bournezeau participent activement à la lutte contre cette espèce invasive tout en préservant les insectes utiles.

→ Informations complémentaires : <https://bournezeau.fr/fr/nw/997895/2823290/lutte-contre-le-frelon-asiatique-31>

Agenda



26/05/2026

Assemblée Générale

de l'association Familles Rurales de Bournezeau



30/05/2026

35 ans du foyer des jeunes

organisé par l'association des Marsup'il'amis



05/06/2026

Fête de la bière

organisée par l'association Post Scolaire de l'Augoire



18/06/2026

Soirée Tzigane

organisée par l'association du Gué de Trizay

Rendez-vous avec Monsieur le Maire

Si vous souhaitez rencontrer Monsieur Le Maire, nous vous invitons à contacter l'accueil de la mairie pour une prise de rendez-vous. Soit par téléphone au 02.51.40.71.29 ou par mail à mairie@bournezeau.fr

Afin de pouvoir répondre au plus près de vos préoccupations, ces rendez-vous devront être motivés par un sujet particulier.


Si vous ne recevez pas correctement cet envoi, nous vous invitons à consulter la newsletter à partir notre site internet : <https://bournezeau.fr/fr/rb/632257/publications-communales-1>

Mairie de Bournezeau
2 place de la Mairie
85480 Bournezeau

☎ : 02 51 40 71 29 ✉ mairie@bournezeau.fr

Horaires d'ouverture habituels de la mairie :

- Lundi : de 9h à 12h et de 14h à 17h30
- Mardi : de 9h à 12h (fermeture l'après-midi)
- Mercredi : de 9h à 12h et de 14h à 17h30

- Jeudi : de 9h à 12h (fermeture l'après-midi)
 - Vendredi : de 9h à 12h et de 14h à 17h30
-  Site internet : <http://bournezeau.fr>

Vous êtes destinataire de cet email car vous êtes abonné(e) au service « Newsletter » du Site Internet Commune de Bournezeau (bournezeau.fr). Si vous souhaitez vous désabonner de ce service, nous vous invitons à cliquer sur ce lien.

//\ Attention - Cet email étant transmis en tant que test, les fonctionnalités de suivi de la campagne newsletter ("UTM") et de désinscription sont désactivées.